



#

## ACCORD GEPPMM

GESTION DES EMPLOIS, DES PARCOURS PROFESSIONNELS ET  
DE LA MIXITÉ DES MÉTIERS

LA CFE-CGC GROUPE LA POSTE PROPOSE, NÉGOCIE, OBTIENT

*On vous dit tout!*

### UN ACCORD NE VAUT QUE S'IL APPORTE DES AVANCÉES CONCRÈTES AUX POSTIERS

Après plusieurs semaines de négociation, l'accord GEPPMM arrive au terme de son parcours.

Tout au long de la négociation, la CFE-CGC Groupe La Poste a fait le choix d'un syndicalisme exigeant, constructif et utile : analyser les dispositifs, porter des propositions concrètes et obtenir des améliorations permettant de mieux sécuriser les parcours professionnels.

PLUSIEURS REVENDICATIONS DÉFENDUES PAR LA CFE-CGC GROUPE LA POSTE  
ONT AINSI ÉTÉ INTÉGRÉES DANS LA VERSION FINALE DE L'ACCORD.

#### CE QUE LA CFE-CGC A FAIT AVANCER

- Des parcours professionnels plus simples et plus lisibles.
- Le développement des immersions professionnelles, des forums mobilité et des webinaires métiers pour permettre aux postiers de mieux connaître les opportunités et d'anticiper leur évolution professionnelle.
- Une meilleure prise en compte du rapprochement domicile-travail, avec la mobilisation du service logement.
- La suppression de la mention « hors promotion » pour la prime de mobilité de 300 €, afin de ne pas pénaliser les mobilités accompagnant une évolution professionnelle.
- Une priorité renforcée pour les postiers en transition professionnelle.
- Le maintien d'un accompagnement renforcé pour les salariés concernés par les transformations.
- L'obligation de rechercher des solutions et des postes lorsque le repositionnement professionnel est complexe.
- La consolidation des dispositifs de mobilité externe sécurisée, pour permettre des parcours choisis et sécurisés.
- Le maintien du dispositif REP et l'amélioration du suivi des promotions.
- L'identification des postes ouverts à la promotion sur la Bourse d'Emploi, pour donner davantage de visibilité aux perspectives d'évolution.



## POUR LA CFE-CGC GROUPE LA POSTE, LE TRAVAIL CONTINUE

Cet accord constitue une étape, pas un aboutissement.

Nous continuerons notamment à défendre :

- l'ouverture de l'équivalence d'une REP dès 5 ans d'expérience ;
- l'amélioration des compensations financières liées à certaines mobilités ;
- des garanties supplémentaires pour les postiers en transition professionnelle ;
- un suivi plus régulier, transparent et territorialisé de la mise en œuvre de l'accord ;
- le développement de véritables passerelles professionnelles au sein du Groupe et entre La Poste et ses filiales, afin que l'appartenance à un même Groupe se traduise concrètement dans les parcours professionnels.

## NOS PROPOSITIONS FONT AVANCER LA NÉGOCIATION

Au fil des réunions, plusieurs propositions initialement portées par la CFE-CGC Groupe La Poste ont été reprises et soutenues plus largement.

Lorsqu'une proposition est bonne pour les postiers, l'essentiel est qu'elle aboutisse.

**C'est notre conception du dialogue social : porter des revendications solides, les argumenter, négocier et obtenir des résultats concrets.**

La CFE-CGC Groupe La Poste ne mesure pas son action au nombre de désaccords affichés, mais à **sa capacité à peser sur le contenu des accords et à améliorer concrètement les droits et les parcours des postiers.**

Nous aurions souhaité aller plus loin sur plusieurs sujets et nous continuerons à porter vos revendications.

**Mais cet accord comporte des avancées concrètes en matière de mobilité, de promotion, de parcours professionnels et d'accompagnement des transformations.**

**C'est pourquoi la CFE-CGC Groupe La Poste signe l'accord GEPPMM.**

La CFE-CGC Groupe La Poste sera vigilante : les avancées négociées devront se traduire concrètement dans le quotidien et les parcours professionnels des postières et les postiers. La CFE-CGC Groupe La Poste sera attentive sur sa déclinaison dans les territoires et les métiers, sur l'effectivité des mesures annoncées et sur l'égalité d'accès des postières et des postiers aux dispositifs prévus.

## VOS DELEGUES SYNDICAUX CENTRAUX

**D. YOUSFI**

[cgclaposte.34@gmail.com](mailto:cgclaposte.34@gmail.com)

**S. DAUTREAU**

06 74 38 59 13

[sandrine.dautreau@laposte.fr](mailto:sandrine.dautreau@laposte.fr)

**B. DAURIGNAC**

06 26 57 72 08

[bernard.daurignaccgc@gmail.com](mailto:bernard.daurignaccgc@gmail.com)

**E. DEGRET**

06 32 53 95 66

[cgc.emmanueldegret@gmail.com](mailto:cgc.emmanueldegret@gmail.com)

**M. BUKENYA**

06 69 04 62 66

[marjorie.bukenya@laposte.fr](mailto:marjorie.bukenya@laposte.fr)

